

Le Bulletin de l'APPQ

**LES MEMBRES DE L'APPQ _ENSEMBLE
POUR PROGRES\$ER !**

Ne laissez jamais la Régie fermer votre dossier !

Bulletin 2005.014

Lundi 11 avril 2005

Lors d'une demande de renouvellement de licence, l'entrepreneur n'était pas en mesure de fournir, dans le délai imparti, des documents que lui demandait la Régie du bâtiment pour compléter son dossier.

Je lui ai conseillé 2 choses :

- ◆ D'abord, de requérir un délai supplémentaire de la part de la Régie, ce qu'il a fait et obtenu par écrit.
- ◆ Ensuite, advenant l'impossibilité pour lui de se conformer au nouveau délai accordé, de retirer sa demande de renouvellement de licence, quitte à en effectuer une nouvelle par la suite.

L'objectif recherché est d'éviter que la Régie du bâtiment rende une décision refusant le renouvellement de la licence à l'expiration du délai, car la conséquence est sévère : c'est la perte des droits acquis.

En résumé, il vaut mieux toujours répondre à une demande de la Régie du bâtiment et, surtout, ne jamais la laisser fermer votre dossier.

Gilles Doyon
Directeur exécutif
(514) 705-4880